

DECRET N° 88-119 du 25 Mars 1988

Chargeant le Camarade Saliou ABOUDOU,
Ministre de la Justice, Chargé de l'Ins-
pection des Entreprises Publiques et
Semi-Publiques de l'intérim du Camarade
Mohamed Souradjou IBRAHIM, Ministre
Délégué auprès du Président de la Répu-
blique Chargé du Plan et de la Statisti-
que pour compter du 23 Mars 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N°88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

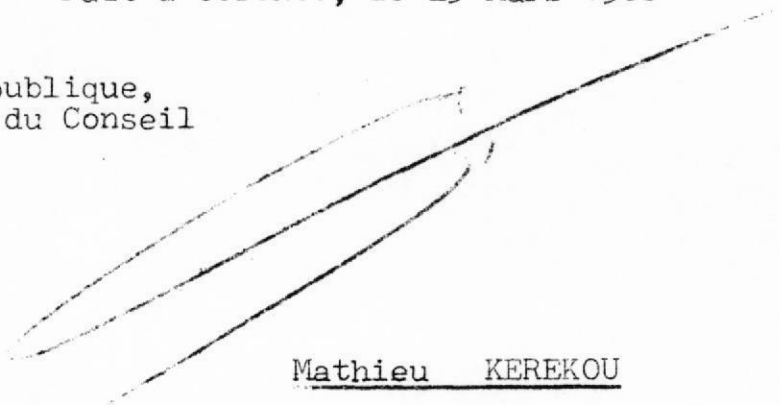
SECRET :

Article 1er.- pour compter du 23 mars 1988 le Camarade Saliou
ABOUDOU, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entre-
prises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Minis-
tre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et
de la Statistique pendant l'absence du Camarade Mohamed. Souradjou
IBRAHIM.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 25 Mars 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2
CPC 6 MPS MJIEPSP 6 AUTRES MINISTRES 13 DPE DLC INSAE 6 IGE 4
BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6
JORPB 1.-